

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

**PROJET DE RÉSOLUTION SUR LE PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION,  
DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION RELATIF AUX IMMEUBLES SITUÉS AUX  
5866 À 5870 ET 5872 À 5876 DE L'AVENUE DU PARC**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné aux personnes intéressées :

QUE le conseil d'arrondissement a adopté, aux termes de sa résolution CA17 25 0166 du 1<sup>er</sup> mai 2017, un projet de résolution sur le projet particulier relatif **aux immeubles situés aux 5866 à 5870 et 5872 à 5876 de l'avenue du Parc.**

QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (chapitre A-19.1), ce projet de résolution sera soumis à une consultation publique le **mardi 30 mai 2017, à 18 h**, au 201, avenue Laurier Est, 5<sup>e</sup> étage;

QUE l'objet de ce projet de résolution vise à autoriser le retrait d'une condition énoncée à la résolution CA14 25 0306 et ainsi permettre la démolition partielle des bâtiments situés aux 5866 à 5870 et 5872 à 5876 de l'avenue du Parc.

QUE Lors de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement, ou tout autre membre du conseil désigné par ce dernier, expliquera ce projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

QUE ce projet de résolution est disponible pour consultation au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Montréal, le 5 mai 2017

Le secrétaire d'arrondissement,  
M<sup>e</sup> Claude Groulx